

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-STE-CROIX DU JEUDI 27 JUIN 2019

Présidence : M. Nicola Cassetta

Celui-ci ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il demande une minute de silence en mémoire de M. Jean Romon et M. Jacques-Edouard Perrudet.

1. APPEL

Sur 43 membres, 21 sont présents dont 1 arrivé en cours de séance, 19 sont excusés et 3 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Georges Cherix

Il présente Mme Benedetti, engagée en tant que secrétaire travaillant au sein de l'administration communale depuis le 1^{er} janvier dernier et engagée pour un poste fixe à partir du 1^{er} juillet prochain. Il ajoute qu'elle a une expérience de 19 années au sein d'une administration communale.

Il annonce que la santé de Mme Sandrine Bühler est meilleure. Actuellement, elle a repris le travail à raison de 3x 3h/semaine.

Une décision municipale a été prise concernant la ligne 91 de CarPostal reliant Bussigny/Villars-Sainte-Croix/Mex/Vufflens-la-Ville et la Z.I. d'Aclens. Avec seulement 11 passagers par jour pour 14 trajets, cette ligne ne desservira plus notre commune dès le 31 décembre prochain. L'économie financière sera reportée sur la ligne TL 32 afin d'en améliorer la cadence.

Cette année encore, la Municipalité a décidé d'accorder une subvention de frs. 100.00 sur le prix d'un abonnement aux apprentis. Elle étend son offre aux étudiants jusqu'à 25 ans, ceci à partir du mois d'août prochain.

Mme Nicole Cattano

BussiVillAje :

Une nouvelle UAPE va ouvrir dans le quartier de St Germain, 48 places sont prévues pour les élèves de 1^{er} et 2^{ème} Harmos.

Sur le site de Business Village à Bussigny, une crèche privée du groupe Pop et Poppa va ouvrir et le réseau de BussiVillAje va acheter 25 places.

Écoles :

Un nouveau réfectoire va ouvrir à la rentrée d'août, accueillant pour le repas de midi, les élèves de 5 à 8 Harmos. Notre commune participe aux frais.

Forêts :

Concernant la passerelle située sur le chemin qui mène au refuge de Cheseaux, un projet pour sa reconstruction est en cours d'étude, le propriétaire ayant signé un bon pour accord. Un préavis sera présenté dès que les devis demandés auront été étudiés.

PolOuest :

Lors du dernier Conseil, le commandant Schaer est venu présenter le projet REGIO, qui a débuté au 1^{er} mars. Les premiers constats sont positifs. Actuellement, un véhicule de gendarmerie et un de la PolOuest effectuent des patrouilles mixtes dans l'ouest lausannois. L'esprit est constructif et les échanges profitables au sein de ces patrouilles mixtes. Un gain de temps a été constaté, étant donné qu'une deuxième patrouille n'est plus indispensable selon les compétences judiciaires nécessaires lors de l'intervention. Plusieurs modules de formation ont été mis en place, notamment pour les chefs et les sous-chefs, avec la police cantonale : un rapprochement pour les conducteurs de chien de la PolOuest et la brigade canine de la gendarmerie avec formation et interventions conjointes dans le canton et le

district de l'Ouest, des stages réciproques entre la proximité de la gendarmerie et les unités territoriales de la PolOuest et des stages réciproques entre la centrale d'engagement de la gendarmerie vaudoise et de la centrale de la PolOuest.

M. Vincenzo Camuglia

Il rappelle l'inauguration de la nouvelle place de sports ce samedi.

Mme Susanne Perrudet et M. Christian Baur n'ont pas de communication.

3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Pour l'Arasol, Mme Jacqueline Pernet lit le rapport joint.

Pour l'ORPC, M. Pierre David lit le rapport annexé.

Pour la PolOest, Mme Illuminata Perna lit le rapport joint.

4. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Il annonce deux corrections à l'ordre du jour : point 12, nous devons nommer un membre et un suppléant. Puis, il y a lieu de créer un point 12b pour la nomination d'un membre à la commission communale de recours en matière d'impôts.

Concernant le jour des votations, il rappelle que le dernier relevé à la boîte aux lettres s'effectue à 10h30.

Il rappelle, une fois encore, que les membres convoqués aux commissions ad hoc doivent répondre de leur présence ou absence le lendemain de la réception de la convocation, ce qui facilite le travail d'organisation.

5. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour, comme modifié plus haut, est accepté à l'unanimité.

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Mme Yolande Riche demande si la feuille annexée fait partie intégrante du PV.

M. le Président répond par l'affirmative, car le sceau du Conseil et sa signature y figurent.

Mme Riche demande alors quant au 3ème paragraphe où tout est biffé, s'il y a lieu d'en tenir compte.

M. le Président lui répond que les textes biffés, sont des remarques qui n'ont pas été prises en considération.

Mme Riche demande alors ce qu'il en est exactement sur le PV et la page annexée, quant à la phrase : un nouvel ECO point serait aménagé ...

La secrétaire précise que cette remarque n'a pas été acceptée, comme déjà dit lors de la précédente séance du Conseil général, la phrase a bien été dite au conditionnel, un nouvel ECO point serait aménagé ...

M. le Président appuie les propos de la secrétaire.

Mme Riche revient sur les précisions écrites par la Municipalité où elle est nommée, elle demande si elle peut également apporter des précisions.

Cela lui est accordé par le Président.

Mme Riche précise alors qu'elle a demandé : si c'est un ECO point, doit-il avoir une mise à l'enquête ?

M. Georges Cherix répond qu'étant donné qu'à cet endroit il y avait déjà un ECO point, la mise à l'enquête n'est pas nécessaire.

Mme Riche demande si cet endroit est officiellement un ECO point ? Dans son souvenir il y a été déposé une benne à papier provisoirement, elle pense que d'un point de vue officiel, cet endroit n'est pas un ECO point, et que ce point doit être réglé.

M. le Président lui répond que c'est peut-être un point à régler mais que cela n'a rien à voir avec le PV.

Mme Riche ajoute que ces propos dits réellement étaient : est-ce qu'un ECO point doit être mis à l'enquête ?

M. le Président demande à M. Baur de nous tenir informé.

M. Georges Cherix annonce que ses propos sont erronés au point 3, .. que le préavis sera soumis au Conseil .., il s'agit d'une présentation qui sera Il précise encore, que si la présentation démontrait qu'il faille quitter la déchetterie intercommunale, c'est à ce moment-là qu'un préavis serait soumis au Conseil.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen demande ce qu'il en est des deux questions mentionnées lors du précédent PV, page 4.

M. Georges Cherix répond qu'il est désolé mais la séance ayant eu lieu en décembre et le PV reçu à fin mai, ce point lui est « sorti de la tête ». Il lui répondra officiellement la prochaine fois. Il ajoute qu'il serait plus judicieux de recevoir le PV plus tôt afin de pouvoir permettre à la Municipalité de préparer les réponses.

M. le Président en prend note mais il ajoute que lorsqu'un membre de la Municipalité s'engage à rendre une réponse ou doit donner des précisions à un membre du Conseil, il doit prendre note lui-même de la question et de ne pas attendre de recevoir le PV.

Le procès-verbal, ainsi corrigé au point 3, voir plus haut, est accepté à l'unanimité.

7. ASSERMENTATIONS

Personne ne désire être assermenté. Avec la démission de M. Jean-Daniel Zürcher, le Conseil général de Villars-Ste-Croix compte 42 membres à ce jour.

8. PREAVIS NO 2/2019 CONCERNANT LES COMPTES ET LE RAPPORT DE GESTION POUR 2018

8.1 Présentation des comptes communaux 2018 – rapport de gestion 2018

Le Président passe la parole à M. Georges Cherix, qui demande la lecture du rapport.

Mme Françoise Cuérel donne lecture du rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis No 2/2019 concernant les comptes communaux et le rapport de gestion pour 2018. Au terme de la lecture, la commission propose au Conseil d'approuver les comptes 2018 et le rapport de gestion pour l'année 2018, ainsi que le bilan au 31 décembre 2018, tels que présentés et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion pour l'année 2018.

M. Claudio Perna apporte une correction au rapport lu, la commission s'est réunie le lundi 3 juin et non en janvier.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Yolande Riche revient sur la remarque concernant le tonnage des déchets au sac moins élevé qu'en 2017. Selon le rapport de gestion, p 29, en 2017, il y avait 91 tonnes et en 2018 il y en avait 98 tonnes, donc pour elle, c'est plus élevé. Elle relève aussi la remarque concernant l'augmentation du tonnage des déchets compostables, en 2017, il y avait 149 tonnes et en 2018 il y avait 144 tonnes, donc diminution.

M. Christian Baur va effectuer un contrôle de ces chiffres et donnera une information ultérieurement.
M. le Président pense qu'il y a certainement une correction à faire du rapport.

La parole n'est plus demandée, le Président clôture la discussion.

8.2. Présentation des comptes 2017 de l'Entente intercommunale des eaux EIEVMV en application à l'art. 22 du règlement sur la comptabilité des communes (RCC)

Le Président passe la parole à M. Georges Cherix, qui propose la lecture du rapport.

M. Claudio Perna donne lecture du rapport de gestion 2018 ainsi que de celui de la commission chargée de l'étude du préavis 2/2019. En conclusion, la commission chargée de l'étude de ce sujet, propose à l'assemblée d'accepter les comptes de l'EIEVMV tels que présentés et de donner décharge au Comité pour sa gestion 2018.

Aucune remarque n'est formulée.

Le préavis No 2/2019 concernant les comptes communaux 2018, le rapport de gestion pour 2018 et les comptes de l'EIEVMV 2018 sont acceptés tels que présentés par la Municipalité, moins 3 abstentions.

M. Georges Cherix remercie l'assemblée.

9. PREAVIS MUNICIPAL NO 3/2019 RELATIF A LA DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE FRS. 128'462.00 POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE CATHOLIQUE ST-PIERRE

Le Président passe la parole à M. Christian Baur qui rappelle que la répartition des coûts est régit par la convention signée en 1991 entre les communes de Bussigny, Mex, Villars-Sainte-Croix et Vufflens-la-Ville, concernant les obligations des communes en faveur de la paroisse catholique St-Pierre. Et, il se réfère à la Loi sur les Relations entre l'Etat et les Églises reconnues de Droit Public (LREEDP), l'article 23 qui stipule : entretien des lieux de culte et au point 2 : les communes prennent en charge l'entretien lourd nécessaire des lieux.

Puis, il fait une présentation au rétroprojecteur du préavis des travaux à effectuer afin de mettre en conformité les lieux. Ensuite, il demande les lectures des rapports.

M. Jean-Marc Pezzani donne lecture du rapport de la commission ad hoc chargée de l'étude du préavis 3/2019. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté.

M. Claudio Perna donne lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis 3/2019. La commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté par la Municipalité.

La parole n'est pas demandée, le Président clôture la discussion.

Le préavis Municipal no 3/2019 est accepté moins 1 abstention.

10. PREAVIS MUNICIPAL NO 4/2019 RELATIF A LA DEMANDE D'UN CREDIT DE FRS. 33'000.00 EN VUE DE LA REFECTION DES OUVRAGES AF – ETAPES NO 2, CHEMIN Bi06, Be03, Be08 ET COLLECTEUR

Le Président passe la parole à M. Vincenzo Camuglia qui demande la lecture du rapport de la commission.

En l'absence des membres de la commission, Mme Illuminata Perna lit le rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 4/2019. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis, tel que présenté.

La parole n'est pas demandée.

Le préavis Municipal no 4/2019 est accepté à l'unanimité.

11. NOMINATION DU BUREAU

A l'ordre du jour, le Conseil général doit élire un Président, un vice-président, deux scrutateurs ainsi que deux scrutateurs suppléants.

Sont réélus par acclamation :
M. Nicola Cassetta, Président
Mme Marielle Bartolucci, vice-Présidente
Mme Illuminata Perna, scrutatrice
Mme Antonina Monnier, scrutatrice
Mme Yolande Riche, scrutatrice suppléante

Est élue en remplacement de M. Blunda : Mme Jacqueline Pernet, scrutatrice suppléante

12. ELECTION D'UN MEMBRE ET D'UN SUPPLÉANT A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

La commission de gestion est élue pour une période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. La coutume veut que le Président sortant soit remplacé par le vice-Président et ainsi de suite.

Au vu de l'absence de candidature au sein des membres présents, M. Igor Kortchnoï accepte une réélection en tant que membre.

Monsieur Claudio Perna, Président
Madame Françoise Cuerel, vice-présidente
Madame Monique Romon, membre
Monsieur Igor Kortchnoï, membre
Madame Yolande Riche, suppléante

12B ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION COMMUNALE DE RE COURS EN MATIERE D'IMPOTS

Là encore, les membres présents ne se bousculent pas. Un descriptif du poste est donné par M. Cherix. Il se discute d'élire par tirage au sort d'un membre.

Finalement, c'est Mme Nadia Schmid qui se propose, elle est élue par acclamation.

Mme Susanne Perrudet remet au Président du Conseil, le dossier de M. Perrudet.

13. ELECTION D'UN DELEGUE AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ORPC

Mme Susanne Perrudet intervient et rappelle aux membres présents leurs obligations en tant que membres du Conseil général.

Des voix s'élèvent au sein de l'assemblée rappelant que seulement la moitié des membres sont présents ce soir.

Mme Nicole Cattano intervient aussi et annonce que nous ne pouvons pas attendre la prochaine séance pour élire un représentant, car la prochaine réunion de l'ORPC aura lieu en septembre prochain et c'est à ce moment-là que l'assermentation du 2^{ème} délégué doit avoir lieu.

M. Igor Kortchnoï est élu par acclamation.

14. RAPPORT DU PRESIDENT SUR L'ETAT DES ARCHIVES DU CONSEIL

Conformément à l'article 18 du règlement du Conseil général de Villars-Ste-Croix, le Bureau du Conseil, par l'intermédiaire de son Président, a procédé au contrôle de l'état des archives du Conseil. M. Nicola Cassetta s'est entretenu avec Mme Anita Cochard, secrétaire du Conseil. Celui-ci a constaté que tous les documents du Conseil Général de Villars-Ste-Croix sont classés en un bon ordre. Le Bureau du Conseil, par la voie de son Président, remercie Mme Anita Cochard pour son très bon travail. L'assemblée applaudit.

15. POSTULATS/MOTIONS/INTERPELLATIONS

Aucun n'est formulé.

16. DIVERS

Le Président ouvre la discussion.

Mme Yolande Riche a constaté que contrairement à la mise à l'enquête, un mur a été construit sur le haut du terrain, en lieu et place d'un talus. Elle demande s'il est possible de se conformer à la mise à l'enquête ou de changer quelque chose afin que les utilisateurs de cette place ne puissent pas shooter le ballon sur ledit mur.

M. Vincenzo Camuglia répond que lors des travaux, il s'est avéré qu'un talus à cet endroit serait dangereux et cette solution a été trouvée.

Mme Riche demande qu'un aménagement soit entrepris afin qu'elle ne soit plus dérangée.

M. Jean-Marc Pezzani demande s'il est possible, lors de l'inauguration, de rappeler le règlement d'utilisation car visiblement peu de personnes en ont connaissance.

M. Georges Cherix répond par l'affirmative.

Mme Perna intervient. Comme pour les horaires de la déchetterie qui était située au ch. des Abreuvoirs, personne n'était au courant, malgré les panneaux et les différents courriers d'information reçus.

M. le Président propose qu'un tout ménage soit envoyé aux habitants ou qu'une annonce paraisse dans le prochain Cancoir'nal.

Sur le même sujet, Mme Nadia Schmid demande comment est organisée la surveillance des horaires.

Mme Nicole Cattano répond que cette compétence est déléguée à la PolOuest. Elle a été avisée des débordements et elle a sensibilisé la PolOuest de ces faits.

Mme Yvette Jenny demande ce qu'il advient du P'tit Caf et plus.

M. Christian Baur répond qu'une personne est intéressée à louer les lieux avec un projet plus conséquent que celui du précédent locataire. Un dossier complet va être soumis à la Municipalité, il précise que certains travaux, aux frais du locataire, devront peut-être être entrepris. Il ne souhaite pas donner plus d'information ce soir.

Mme Nadia Schmid demande si le précédent locataire a payé ce qu'il devait et ce qu'il advenait de l'hypothèque légale dont il avait été question lors d'un précédent Conseil.

M. Georges Cherix répond que M. Bourrecoud a été débouté par le Tribunal et amendé. La Municipalité a réclamé une certaine somme couvrant les arriérés et les frais de remise en état des locaux, une seule clé a été rendue, les serrures devront être changées, soit environs frs. 28'000.00. Il annonce qu'il n'a pas été possible de déposer une hypothèque légale sur la vente de la maison. A ce jour, il est sans nouvelle de la gérance et de la société mandatées pour régler ce dossier.

S'ensuit une discussion sur le changement ou non de la gérance immobilière et le bienfondé ou non d'une gérance pour les 6 appartements. M. Cherix est pour le maintien d'une gérance immobilière pour la gestion des appartements. Par le passé, c'était la Municipalité qui gérait les locations. A la suite de problèmes avec les locataires, la Municipalité n'a plus souhaité gérer ce genre de dossier.

Mme Schmid demande encore si d'autres locataires sont intéressés pour relouer ces lieux, une annonce a-t-elle parue ? Quelles démarches ont été entreprises pour la recherche de candidats ? Il serait bien d'avoir le choix.

M. Christian Baur répond que c'est par le bouche à oreille que cette personne s'est présentée. La Municipalité a décidé d'attendre d'avoir le dossier complet de ce candidat avant de se prononcer. Lors d'une séance municipale, Mme Cattano a soulevé un point important, à savoir si la Poste exigeait ou non un local fermé dans la surface commerciale, ce qui pourrait affecter le projet en attente. Il rappelle également, que le prochain locataire doit proposer : un lieu postal, un coin épicerie et un débit de boissons.

Mme Schmid ne comprend pas cette attente, c'est peut-être une perte de temps.

M. Georges Cherix annonce que la Poste va certainement donner un délai pour retrouver un locataire. Peut-être que le système actuel d'une poste dans notre village ne sera plus possible. La discussion avec la Poste est toujours en cours.

Mme Schmid s'étonne. Il a été investi une somme pour des travaux afin de justement maintenir une poste au village.

M. Georges Cherix annonce que cet éventuel repreneur est en contact avec la Poste et que cette dernière a accordé un délai.

La parole est donnée à M. Zürcher. Ce dernier annonce qu'il va quitter la commune qu'il habite depuis 50 ans. Il a été municipal durant 10 ans et puis 2 ans comme président du Conseil Général avec de bons souvenirs. Il aura l'occasion de revenir dans notre village lors de différentes manifestations, son fils y habitant. Il remercie la Municipalité pour ce qu'elle entreprend dans le village et il encourage chacun à s'impliquer dans notre commune. Il fait également partie d'une association depuis 40 ans, Gédéon, qui distribue gratuitement le nouveau Testament dans différents lieux, en souvenir, il laisse quelques exemplaires à disposition. Il est remercié par applaudissement.

M. Christian Baur fait une présentation au rétroprojecteur, qui aurait dû être montrée au point 15, en réponse à l'interpellation du 7 décembre 2017 de Mmes Escasain et Schmid, selon pièces jointes.

Puis vient le moment des questions.

M. Pierre David pense que s'agissant d'un impôt supplémentaire, dès lors, la discussion de cette taxe doit avoir lieu au même moment que le taux d'imposition.

M. Georges Cherix répond par la négative. Cette taxe n'est pas un impôt.

Mme Yolande Riche demande si le règlement sur les déchets permet ce genre de changement.

M. Christian Baur répond que ledit règlement devra être modifié.

Mme Riche demande dans quelles mesures il serait possible de le modifier, ceci par rapport aux consignes cantonales.

M. Baur répond qu'afin de permettre à notre commune de couvrir la taxe des déchets.

Mme Riche le rend attentif sur les proportions à respecter.

M. le Président comprend que tous ces changements vont finalement faire gagner entre frs. 5.00 et frs. 7.00 par habitant.

M. Baur répond par la négative. Comme dans son exposé, c'est environs frs. 20'000.00 divisés par environs 700 personnes.

M. le Président reprend. Actuellement, l'économie réelle est de frs. 10'000.00, et la discussion s'oriente autour de frs. 10.00/personne pour mettre en place quelque chose de compliqué.

M. Baur répond qu'il n'est pas compliqué de prendre le fichier reçu des passages mensuels à la déchetterie et de facturer ceux ayant effectué plus de 6 passages par an.

Mme Marie-Ange Escasain demande ce qui est entrepris actuellement pour les personnes qui se rendent très souvent à la déchetterie.

M. Baur répond qu'auparavant cela ne l'avait pas interpellé. Un tout ménage va être envoyé afin de sensibiliser l'ensemble des habitants. Et un courrier personnel sera adressé à chaque personne qui va trop souvent à la déchetterie.

Mme Escasain demande si actuellement la taxe forfaitaire couvre l'entier des coûts liés aux déchets.

M. Baur répond par l'affirmative.

Mme Escasain lui répond que dès lors il n'y a pas de raison ni de l'augmenter ni de facturer le passage à la déchetterie intercommunale.

M. Baur répond que dans l'interpellation déposée, il a eu le sentiment que la demande s'orientait pour une baisse de la taxe forfaitaire. Il est d'avis que ce n'est pas correct que tous les habitants payent la même taxe alors que certains vont beaucoup à la déchetterie intercommunale.

La parole n'est plus demandée et le Président clôture la séance à 22 h 20.

Le Président

Nicola Cassetta



La Secrétaire

Amita Cochard



le 18 novembre 2019

Amélie Jérin

